



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 16 mars 2020 à 16 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : Le directeur général, M. François Dumont, le contremaître aux bâtiments et aux infrastructures, M. François Cloutier, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels en vue des travaux de construction d'un poste de pompage avec clapet sur l'émissaire pluvial de la rue Jacques-Labranche
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
 - 7.1 Aucun
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**
 - 9.1 Aucun



No résolution
ou annotation
20-03-095

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE AVEC CLAPET SUR L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE JACQUES-LABRANCHE

Attendu que la construction d'un poste de pompage avec clapet sur l'émissaire pluvial de la rue Jacques-Labranche fait partie des mesures visant à réduire les inondations à Saint-Raymond;

Attendu que des plans et devis doivent être préparés en vue du lancement d'un appel d'offres visant la réalisation de ces travaux;

Attendu également la nécessité d'assurer la surveillance de ces travaux;

Attendu l'offre de service déposée à cet effet par Mme Marie-Claude Gagnon, ingénieur chez Tetra Tech QI inc., le 13 février 2020;

Attendu le Règlement portant sur la gestion contractuelle;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat pour les services professionnels mentionnés précédemment soit octroyé à la firme Tetra Tech QI inc., et ce, à taux horaire pour un budget n'excédant pas 25 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 16 h 39.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & & &